

MAIRIE DE PÉROUGES



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2018

Présents : Paul VERNAY, Marc OBRINGER, Sylvie BORDERY, Odile RAPAUD (arrivée à 20 h 20), Yves PAQUIER, Christian MILLET, Nathalie LAMBERT, Catherine LEIGNIER, Maryvonne BOUCHARD, Chantal CLEMENT, Christelle MORTEL et Marie-Pierre CHESSEL, Bernard CHARDON et Annabelle BIANCHI

Excusés : Sylvie BORDERY (pouvoir à Odile RAPAUD), Magalie SAVART (pouvoir à N. LAMBERT)

Madame Nathalie LAMBERT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 10.

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu du Conseil Municipal du 22 mai 2018 par 11 voix pour 2 abstentions.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de rajouter trois points à l'ordre du jour concernant : la fermeture de la perception, la dématérialisation des actes et la caution de prêt pour les logements sociaux (Ain Habitat).

=====

1. DIA (Déclaration d'Intention d'Aliéner) :

RAS.

2 CENTRE AERE : soutien financier et transport

A compter de la rentrée de septembre 2018, le RPI de Pérouges-Bourg Saint Christophe revient à la journée de 4 jours. Suite aux résultats des sondages formulés auprès des parents, il est ressorti qu'un certain nombre de famille n'auront pas de mode de garde les mercredis à la rentrée de septembre.

Après plusieurs mois de recherche de solutions de centre aéré pour les mercredis et les vacances scolaires, Pérouges et Bourg St Christophe ont échangé positivement avec le centre de Villieu Loyes Mollon (A3V) qui a de la disponibilité pour accueillir des enfants supplémentaires.

Les discussions portent sur le soutien financier, sur la mise en place d'un service de bus pour emmener les enfants habitant Pérouges vers Villieu, les mercredis matins, sur une participation des parents de 2€ par enfant, et sur la condition de la présence d'un minimum de 10 enfants par trajet (inscription en amont obligatoire).

La commune de Bourg Saint-Christophe s'est prononcée pour un soutien financier à la structure d'accueil, de l'ordre de 500 € fixe, et de 500 € selon le nombre d'enfants.

Le coût d'un trajet en bus serait de l'ordre de 65 €.

Le conseil municipal, avec 12 voix pour, 1 contre et 1 abstention, valide l'utilisation du transport scolaire (trajet du mercredi matin), 1 voix approuvant la proposition de soutien financier de Bourg Saint-Christophe.

Avec 3 voix pour 9 contre et 3 abstentions, le conseil municipal ne souhaite pas une participation financière des parents.

Le transport scolaire ainsi mis en place, le conseil municipal valide qu'il soit ouvert aux enfants de Bourg Saint-Christophe, par 10 voix pour, 4 abstentions, 1 contre.

Attendu que la validation se fera par trimestre, le conseil accepte la limitation du nombre d'enfants à 10 minimum, par 12 voix pour et 3 abstentions.

3 BARRIERES PARKING DES COMBES ET PARKING DE L'OLIVET

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le système actuel de bornes de paiement du parking des Combes est parfois défaillant et obsolète, avec notamment des problèmes de connexion qui engendrent de longues files d'attente le week-end.

Pour remédier à ce problème, la société PARKEON propose d'installer les bornes de paiement non pas à l'entrée mais à la sortie du parking des Combes, et de changer également l'horodateur à l'entrée du parking de l'Olivet..

Elle propose de fournir le nouveau matériel ainsi que son branchement pour un montant de 26 608 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 15 voix pour, accepte la proposition commerciale de la société PARKEON.

D'autre part, l'installation de ces horodateurs nécessite des travaux d'aménagement et de réseaux sur ces deux parkings.

Le conseil municipal accepte les devis de l'entreprise DDTP pour un montant total de 36 692,50 €.

4 ENCAISSEMENT CHEQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal l'achat d'un véhicule électrique. Lors de la modification du contrat d'assurance, GROUPAMA a réajusté les tarifs.

Il en résulte un remboursement par chèque sur la cotisation de 429.89 €.

Il y a lieu d'encaisser le dit chèque.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour accepte l'encaissement du chèque

5 CONTRAT PHOTOCOPIEURS / IMPRIMANTE

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le photocopieur de l'école est ancien et nécessite son remplacement.

La société KODEN (anciennement 01 bureautique) propose le changement de l'appareil ainsi que la révision des tarifs de location pour un montant trimestriel de 1 457,43 € H.T. (soit 1 748,92€ T.T.C.).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour accepte les termes du contrat.

6 REMBOURSEMENT DE FRAIS POUR LA ROSE DE PÉROUGES

Le 2 juin 2018 a eu lieu l'inauguration de la « Rose de Pérouges » ; Lors de cette manifestation, plusieurs intervenants ont proposé des activités sur le thème de la rose. Ce fut le cas de Monsieur Daniel PELARDY, qui proposait des peintures sur cailloux. Pour mener à bien cette activité, il a eu besoin de feutres spéciaux. Il convient de rembourser la facture d'un montant de 92.95€ T.T.C., réglée avec ses propres deniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour accepte le remboursement des frais engagés par Monsieur Daniel PELARDY.

7 COMMISSION LOCAL DES CHARGES TRANSFEREES (CCPA)

Monsieur le Maire rappelle les attributions et la constitution de la Commission Locale d'évaluation des Charges Transférées (CLECT) entre les EPCI et les Communes.

Durant l'année 2017, il a été décidé l'instauration d'une taxe additionnelle GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations).

La Communauté de Communes n'a ainsi plus à sa charge le paiement des cotisations au syndicat SR3A, et doit rétrocéder aux communes 90% du montant des cotisations de 2012 avant transfert soit pour Pérouges la somme de 3575.88€.

La nouvelle attribution de compensation 2018 s'élève donc à 140 080.61€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, approuve la modification des charges transférées par la CCPA, et accepte la nouvelle attribution de compensation 2018 de 140 080,61 €.

8 CAUTION DE PRETS

M. le Maire explique que la société Ain Habitat, sise 7 rue de la Grenouillère à Bourg en Bresse (01000), sollicite de la commune, une garantie financière partielle des Prêts Locatifs Social (PLS) destinés à concourir à l'opération de construction de 2 pavillons locatifs situés sur le lieudit Rapan à Pérouges.

Ces garanties sont réparties entre la Collectivité et le Conseil Départemental à savoir, qu'au titre de l'année 2018, concernant la Commune de Pérouges, le pourcentage est fixé à 50%.

Dans un premier temps la Société Ain Habitat demande que le Conseil Municipal se prononce sur l'accord de principe de cette garantie financière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 15 voix pour, donne son accord de principe à la Société Ain Habitat, pour une garantie financière à hauteur de 50 % concernant la construction de 2 pavillons locatifs situés au lieudit Rapan.

9 DEMATERIALISATION DES ACTES

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ain propose aux collectivités un accompagnement dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation de certains documents administratifs.

La télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité (dispositif ACTES) :
Ce dispositif consiste en l'envoi à la Préfecture ou sous-Préfecture des actes transmissibles par voie électronique, via une application sécurisée. Il s'agit d'une démarche volontaire de modernisation administrative de la collectivité. L'accompagnement du Centre de Gestion est conduit en concertation avec les services préfectoraux départementaux, et environ 260 collectivités bénéficient déjà de cet accompagnement du Centre de Gestion de l'Ain

Le Conseil Municipal sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs.

10 PROJET DE FUSION DES TRESORERIES

M. le Maire explique à l'assemblée que par courrier en date du 11 juin dernier, le directeur départemental des finances publiques de l'Ain a informé les maires concernés que l'Etat avait engagé des réflexions sur l'organisation de ses services et l'adaptation de leurs missions à une évolution des modalités d'exercice de l'action publique.

Dans ce cadre, la direction départementale des finances publiques de l'Ain a été amenée à travailler sur la réorganisation de certaines de ses implantations locales.

Il leur est apparu que la cartographie des services des finances a perdu de sa pertinence au regard des besoins des usagers. C'est dans ce contexte qu'un projet de fusion de la trésorerie de Meximieux avec celles d'Ambérieu-en-Bugey et de Chatillon sur Chalaronne est à l'étude.

M. le Maire précise que ce projet vise à transférer vers les sites d'Ambérieu-en-Bugey (situé à 16 km de Meximieux) et de Chatillon (situé à 34 km de Meximieux) au 1er janvier 2019, l'ensemble des activités exercées par la trésorerie de Meximieux.

Ils estiment que le développement des nouvelles procédures de travail à savoir l'abaissement des plafonds d'encaissement numéraire, les nouveaux moyens de paiement, la dématérialisation des documents comptables et fiscaux, les nouveaux moyens de communication avec les différents publics rendent aujourd'hui beaucoup moins nécessaire la proximité immédiate de ces structures d'autant plus qu'il existe maintenant des télé procédures offrant désormais la possibilité d'effectuer de nombreuses démarches à distance sans avoir à se déplacer.

M. le maire expose que malgré tous ces nouveaux moyens, malgré les raisons exposées ci-dessus, les habitants de Meximieux et des communes voisines ont toujours besoin d'avoir les services de la trésorerie à proximité, tous ne sont pas équipés ou enclins à utiliser les nouvelles technologies.

Par ailleurs, tous ne peuvent pas non plus se déplacer sur Ambérieu-en-Bugey ou sur Chatillon sur Chalaronne.

Il est opportun de conserver et de continuer de proposer un service de proximité à la population pour que celle-ci puisse avoir un interlocuteur pour répondre à ses questions.

M. le Maire propose que le Conseil Municipal, avec 11 voix pour et 4 abstentions vote une motion contre le projet de fusion des trésoreries de Meximieux avec les trésoreries d'Ambérieu-en-Bugey et de Chatillon sur Chalaronne

11 COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

- **Travaux et voirie**

Gaz dans la Cité.

Travaux du parking en cours (barrières).

La réception des travaux extérieurs de la ferme a été faite.

Les travaux de la Salle polyvalente seront terminés à la rentrée.

A l'école, la climatisation sera installée dans une classe ; 2 classes seront repeintes et pose de rideaux.

RD4 : début des travaux le 2 juillet. Le revêtement route de Bourg St Christophe sera financé par le Département.

- **Communication**

Le bulletin intermédiaire est en cours d'élaboration. Relance des commissions pour écrire un article.

- **Environnement**

Baptême de la Rose : beaucoup de remerciements. Une sculpture en bois a été offerte à la commune.

- **Urbanisme**

Rencontre avec la nouvelle Architecte des Bâtiments de France ; travail sur les couleurs, également en collaboration avec le CAUE.

- **Sociale**

Réunion lundi 25 Juin.

- **Tourisme Culture et Vie associative**

Fête de la musique à la Ferme.

- **Groupe Jeunes**

Réunion à la rentrée.

12 QUESTIONS DIVERSES

- Inauguration de la ferme : vendredi 7 septembre à 18 h 30.
- Réunion Ferme de Pérouges : mardi 4 septembre à 20 h.
- Conseil municipal : 11 septembre à 20 h à reconfirmer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 33.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 12 juillet à 20 h.